

## Regards Citoyens

## Procès-Verbal de l'Assemblée Générale

## Paris, le 28 septembre 2016

Convoquée par son Conseil d'Administration, l'association Regards Citoyens s'est réunie en Assemblée permanente le 28 septembre 2016 conformément à l'article 6 de ses statuts.

Conformément à l'article 8, l'Assemblée a décidé de déposer auprès du Conseil d'État, contre le décret n°2016-1036 du 28 juillet 2016 « relatif au principe et aux modalités de fixation des redevances de réutilisation des informations du secteur public » publié au Journal Officiel de la République française n° 0176 du 30 juillet 2016, en vue de la transmission d'une Question Prioritaire de Constitutionnalité et de l'annulation dudit décret.

Le Conseil d'Administration donne pouvoir à chacun de ses membres pour déposer le recours au nom de l'Association.

Pour le Conseil d'Administration,